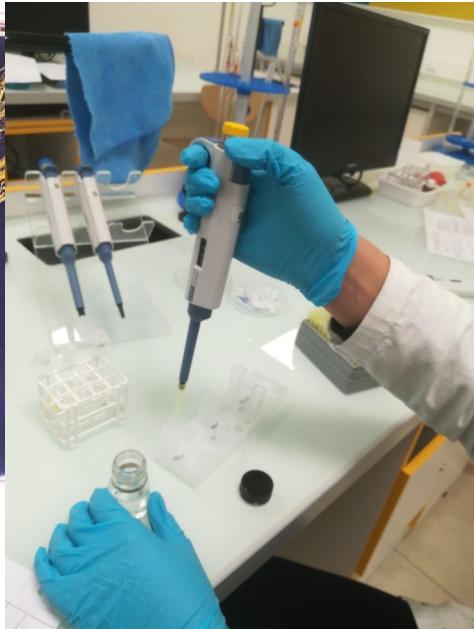


Enseignement
Technologique

2nd

Biotechnologies



Durée hebdomadaire: 1h30

Pour qui ?

Tout élève de seconde peut s'inscrire dans cet enseignement.

Quand choisir cet enseignement option-

Le choix de cet enseignement se fait au moment de l'inscription (télé service).

Est-ce un choix décisif ?

Ce choix n'est pas décisif, il ne détermine ni le type de voie (générale ou technologique), ni de spécialité.

Cette option permet à l'élève de confirmer un choix déjà réfléchi ou de découvrir un nouvel enseignement.



Que fait-on en Sciences et laboratoire ?

L'enseignement d'exploration de biotechnologies offre la possibilité aux élèves de pratiquer des activités

technologiques en **laboratoires** de biotechnologies. Ils découvrent ainsi l'importance de la technologie appliquée en recherche et production de biens ou de services dans les secteurs de la santé, de l'environnement et des bio-industries.



Les biotechnologies : une discipline d'avenir

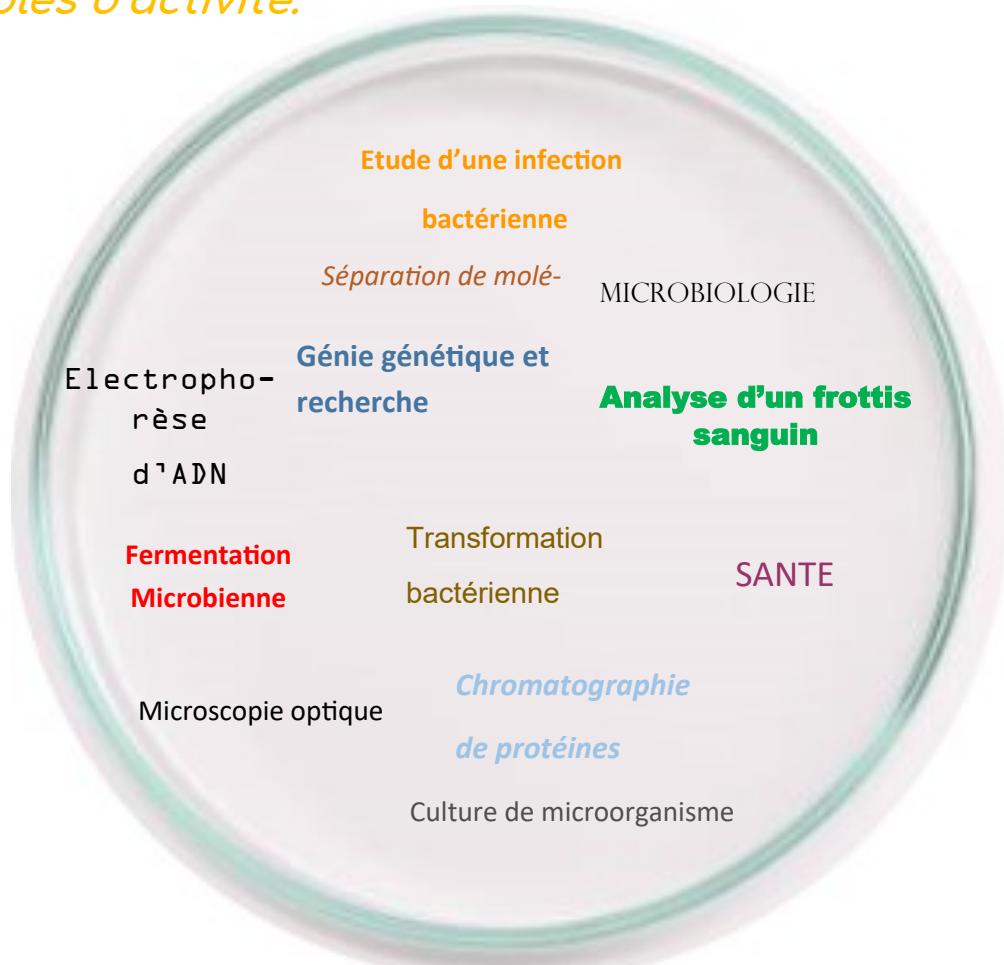
L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) définit les biotechnologies comme « un domaine d'études et d'applications valorisant le vivant à des fins utiles à l'être humain en produisant des connaissances, des biens ou des services ».

Les biotechnologies combinent de nombreuses disciplines scientifiques appliquées et fondamentales dans les domaines de l'environnement, la santé, la recherche et l'industrie. À ce titre, elles doivent être appréhendées dans toute leur complexité, à la fois scientifique, technologique et sociétale.

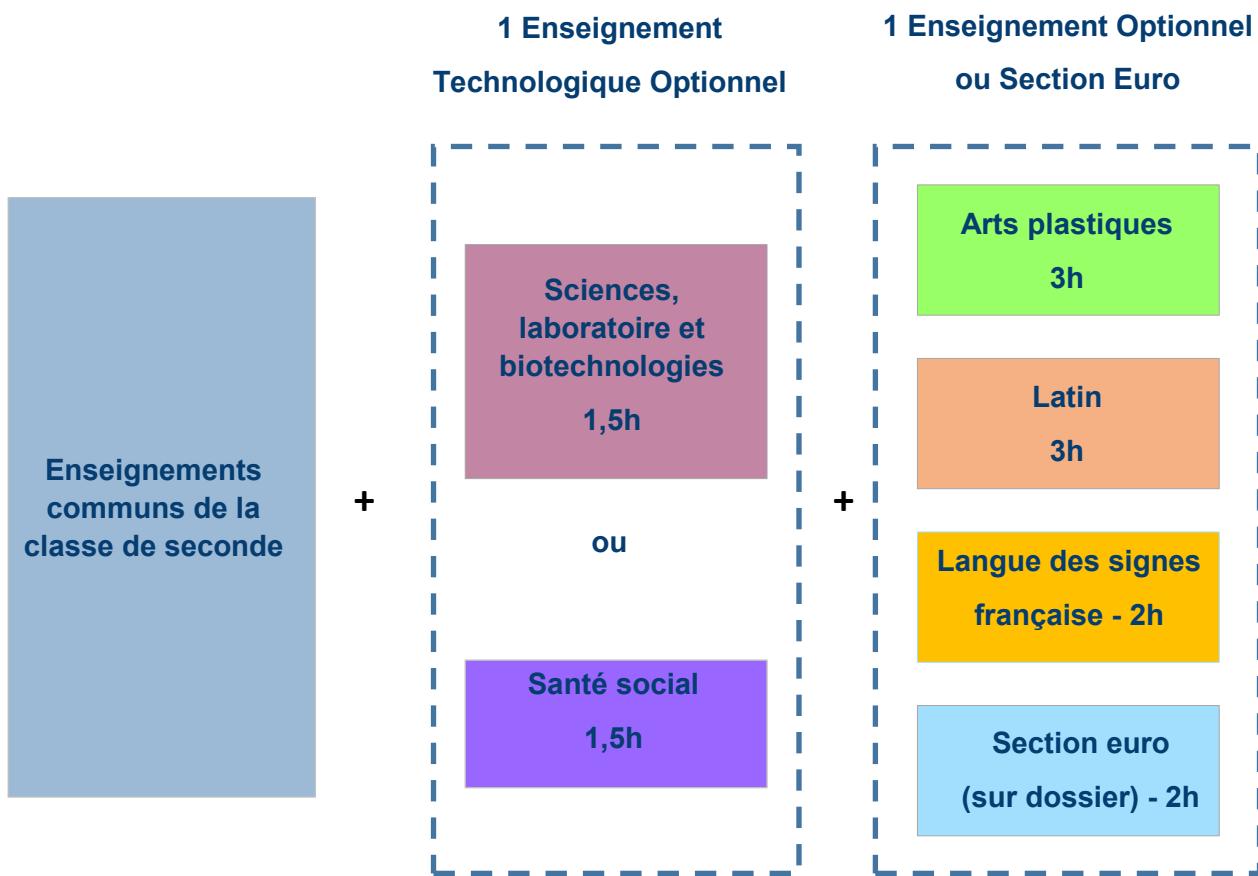
Le programme s'articule autour de différents champs de découverte :

- ⇒ Immersion dans le monde des biotechnologies ,
- ⇒ Le laboratoire de biotechnologies, un environnement de travail à découvrir ,
- ⇒ Définir son projet de formation et découvrir des métiers ,
- ⇒ Les biotechnologies, un exercice de la responsabilité civique .

Exemples d'activité:

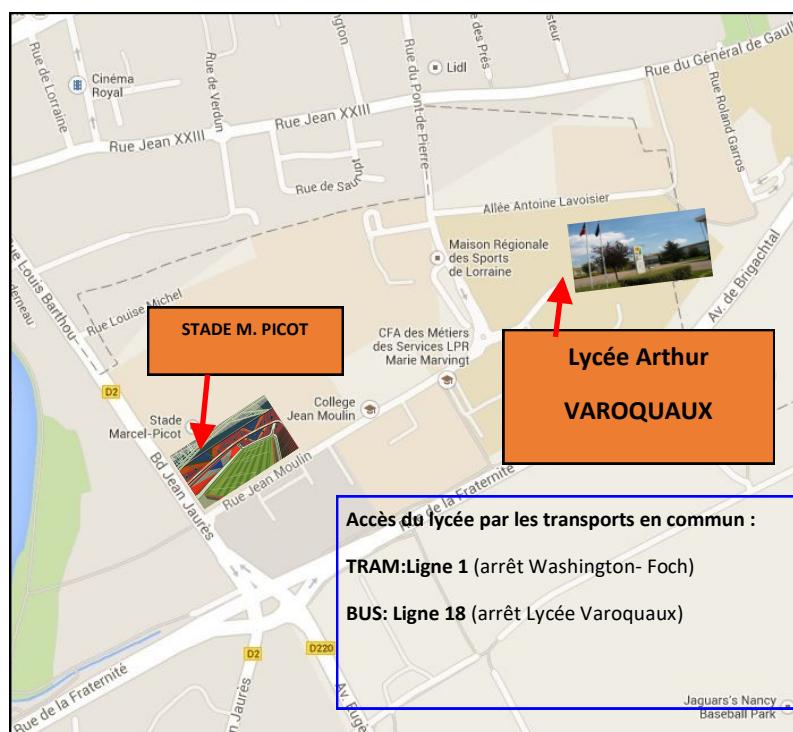


Les enseignements optionnels en classe de seconde



Au tronc commun de seconde, peut être ajouté un Enseignement Technologique Optionnel et/ou une option ou une section européenne.

Il n'est pas possible de cumuler section européenne et une option, ou de cumuler deux enseignements technologiques optionnels. En revanche, un enseignement technologique optionnel et section européenne sont cumulables



*Pour tout renseignement :
 Contactez le DDFPT (Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques)*

Lycée Arthur VAROQUAUX

10, rue Jean Moulin

54510 Tomblaine

Tel: 03-83-29-28-35

